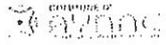


Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID : 046-214600124-20230413-242023REP-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 24/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Reprise des concessions en état d'abandon - Devis travaux

DELIBERATION

Le Maire expose que dans le prolongement de la précédente délibération n°23 de ce même conseil municipal décidant de la reprise des concessions en état d'abandon, il convient de réaliser ces travaux.

A ce titre, la collectivité a sollicité trois entreprises locales, Une seule d'entre elle a répondu, à savoir les Pompes Funèbres Malaurie et Fils à Gramat. Le devis s'élève à 1518.33 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/04/13

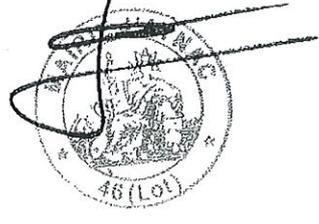
Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID: 046-214600124-20230413-242023REP-DE

Emis et rendu exécutoire
le 23 mai 2023
Reçu en Préfecture
le 23 mai 2023
Publié ou notifié
le 23 mai 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 mai 2023

Le Maire
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID: 046-214600124-20230413-232023-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 23/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Reprise de concessions en état d'abandon

DELIBERATION

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions 189, 170, 167, 78, 80,64,67,10,22 dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues à l'article L.2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concession dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attribution de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID : 046-214600124-20230413-232023-DE

DECISION

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 15 mai 2023
Reçu en Préfecture
le 15 mai 2023
Publié ou notifié
le 15 mai 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023

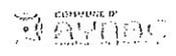
Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID : 046-214600124-20230413-222023-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 22/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

DELIBERATION

- Considérant la délibération du 2 mai 2022 qui a validé le principe de confier au restaurant "le Relais 1908" la confection des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.
- Considérant que cette délibération du 2 mai stipule bien le caractère dérogatoire du Code des Marchés Publics.
- Considérant la délibération du 18 juillet 2022 précisant le contrat de prestation de restauration scolaire avec le "Relais 1908" et notamment son article "2" indiquant que la durée du contrat est conclue pour l'année scolaire 2022-2023.
- Considérant qu'au regard de cette situation, la collectivité a fait appel à candidature pour un poste de cuisinier de restauration scolaire auprès de Pôle Emploi.
- Considérant les candidatures intéressantes proposées par Pôle Emploi.
- Considérant les différents entretiens réalisés par le Maire et son premier adjoint.

2023/04/13

Envoyé en préfecture le 15/05/2023 Reçu en préfecture le 15/05/2023 Publié le 15/05/2023 ID : 046-214600124-20230413-222023-DE

DECISION

Le conseil municipal décide :

-La création d'un poste d'adjoint technique territorial sur la base de 24h de travail hebdomadaire annualisés.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

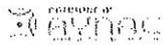
Emis et rendu exécutoire
 le 15 mai 2023
 Reçu en Préfecture
 le 15 mai 2023
 Publié ou notifié
 le 15 mai 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID: 046-214600124-20230413-2023-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 21/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Réalsation d'un jardin du souvenir au cimetière

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient après la mise en place d'un colombarium de réaliser un jardin du souvenir.

A cet effet, trois entreprises locales ont été contactées pour réaliser un devis.

Seule l'entreprise de Pompes Funèbres Malaurie de Gramat nous a fait parvenir un devis de 1600 Euros HT.

DECISION

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/04/13

Envoyé en préfecture le 09/05/2023 Reçu en préfecture le 09/05/2023 Publié le 12/05/2023 ID: 046-214600124-20230413-2023-DE
--

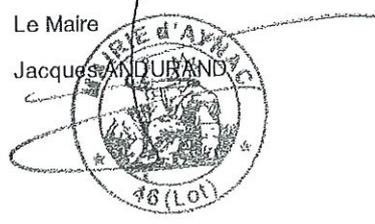
Emis et rendu exécutoire
 le 09 mai 2023
 Reçu en Préfecture
 le 09 mai 2023
 Publié ou notifié
 le 09 mai 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

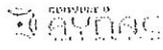
En Mairie, le 13 avril 2023

Le Maire

Jacques ANDUBAUD



Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 046-214600124-20230413-20AGENTMAITRI-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 20/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR.

Secrétaire de séance :

M. PRADILLON Pierre

Suppression d'un emploi permanent (agent de maîtrise principal, 28h/semaine)

DELIBERATION

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait, à compter du 01/10/2022, de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise principal temps non complet de la collectivité fixé à 28h/semaine pour le motif suivant : départ à la retraite de l'agent.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité acte cette suppression de ce poste et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

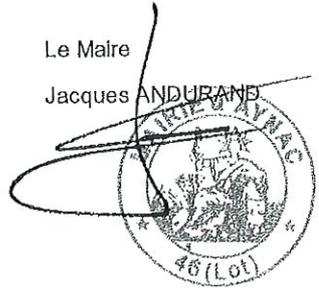
Envoyé en préfecture le 02/05/2023
 Reçu en préfecture le 02/05/2023
 Publié le 02/05/2023
 ID: 046-214600124-20230413-20AGENTMAITRI-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 02 mai 2023
 Reçu en Préfecture
 le 02 mai 2023
 Publié ou notifié
 le 02 mai 2023

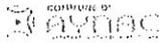
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023

Le Maire
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le 24/04/2023
ID : 046-214600124-20230421-2023FIX-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 19/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée ; Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Fixation du taux de fiscalité locale - BP 2023

DELIBERATION

Le Maire expose que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023 de la collectivité, il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

- Considérant la hausse significative de l'inflation.
- Considérant le coût des énergies (chauffage, carburant, gaz).
- Considérant la hausse justifiée des salaires décidée par l'Etat.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :

- taxe foncière (TFB) : 41.14
- taxe foncière non bâties (TFNB) : 188.37
- taxe d'habitation (TH) : 13.52

Envoyé en préfecture le 21/04/2023 Reçu en préfecture le 21/04/2023 Publié le 24/04/2023 ID : 046-214600124-20230421-2023FIX-DE
--

et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

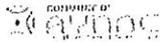
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
 le 21 avril 2023
 Reçu en Préfecture
 le 21 avril 2023
 Publié ou notifié
 le 21 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Maille, le 13 avril 2023

Le Maire
 Jacques ANDURAND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 18/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR.

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Attribution de subvention aux associations, Budget 2023

DELIBERATION

Dans le cadre de la présentation du budget 2023, le Maire présente au conseil municipal la liste des associations ayant bénéficié de subvention au titre de l'exercice 2022.

Le Maire tient à rappeler que le conseil municipal ne peut délivrer des subventions aux associations qui en auraient pas fait la demande et dont la commune ne serait pas en possession des statuts.

Il est inscrit au budget 2023, un montant maximum de 8500 Euros.

Il est à noter que Martine MERLIN et Christian VERGNE ne participent ni au débat ni au vote.

DECISION

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet annexé de versement de subventions aux associations concernées pour un montant total de 5460 Euros et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/04/2023 Reçu en préfecture le 20/04/2023 Publié le 20/04/2023 ID: 046-214600124-20230413-182023ATTRISUB-DE
--

Emis et rendu exécutoire
 le 20 avril 2023
 Reçu en Préfecture
 le 20 avril 2023
 Publié ou notifié
 le 20 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a

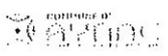
Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie le 13 avril 2023

Le Maire
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 20/04/2023
ID: 046-214600124-20230413-172023CLAUREVOY-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 17/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Volants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Clause de revoyure compétence éclairage public - modification de l'attribution de compensation 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la situation de compte présenté par les services du Grand Figeac pour l'exercice 2022 relative à l'éclairage public. Cette situation de compte fait apparaître un reliquat au titre de l'année 2022 de 35 910 Euros concernant la partie investissement.

- Considérant la nécessité pour la commune de réaliser des économies budgétaires.
- Considérant la projection de faibles investissements projetée dans ce domaine dans les années futures.

DECISION

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- A compter de l'exercice 2023 sur la partie investissement de n'accorder aucun transfert de crédit et d'utiliser exclusivement les crédits du reliquat 2022.
- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches réglementaires auprès de la Communauté de Communes du Grand Figeac pour la prise en compte de cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 20/04/2023
ID: 046:214600124-20230413-172023CLAUREVOY-DE

Emis et rendu exécutoire
le 20 avril 2023
Reçu en Préfecture
le 20 avril 2023
Publié ou notifié
le 20 avril 2023

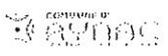
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023



Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 20/04/2023
ID : 046-214600124-20230413-162023DELPARTI-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 16/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR.

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

Délibération relative à l'évolution de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école

DELIBERATION

- Considérant le coût de fonctionnement lié à la hausse significative des énergies.
- Considérant la hausse de l'inflation.
- Considérant la hausse légitime des salaires des agents de la Fonction Publique décidée par l'Etat.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la participation financières des communes extérieures à :

- maternelle par enfant scolarisé : 1415.59 Euros
- primaire par enfant scolarisé : 1050.12 Euros

et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/04/13

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 20/04/2023
ID: 046-214600124-20230413-162023DELPARTI-DE

Emis et rendu exécutoire
le 20 avril 2023
Reçu en Préfecture
le 20 avril 2023
Publié ou notifié
le 20 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023

Le Maire

Jacques



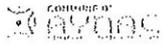
Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 046-214600124-20230413-BUDCOM2023-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 15/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. PRADILLON Pierre

BUDGET COMMUNE 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la commune pour l'année 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 902 890.47 Euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 834 207.19 Euros en dépenses et en recettes.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023 Publié le 18/04/2023 ID: 046-214600124-20230413-BUDCOM2023-DE
--

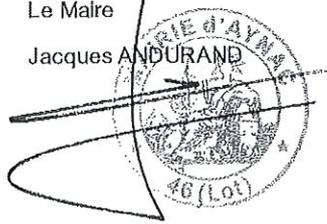
Emis et rendu exécutoire
 le 20 avril 2023
 Reçu en Préfecture
 le 18 avril 2023
 Publié ou notifié
 le 18 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
 Au registre sont les signatures,
 Pour Copie Conforme :

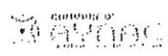
En Mairie, le 13 avril 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 046-214600124-20230413-BUDLOTISS2023-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 14/2023

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 13 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 29 mars 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

BUDGET LOTISSEMENT "LE TRIEU" 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement "Le Trieu" pour l'année 2023.
La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 257 379.25 Euros en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 514 758.50 Euros en dépenses et en recettes.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/04/13

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 046-214600124-20230413-BUDLOTISS2023-DE

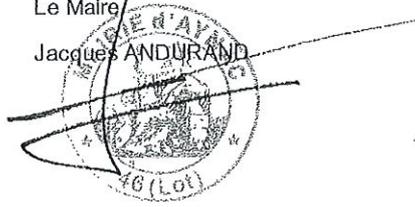
Emis et rendu exécutoire
le 20 avril 2023
Reçu en Préfecture
le 18 avril 2023
Publié ou notifié
le 18 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie le 13 avril 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



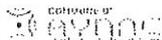
Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 046-214600124-20230413-2023CAISCOL-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 13 avril 2023

Délibération : N° 13/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Didier THAMIE - Christian VERGNE à Hervé LEONARD. Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. PRADILLON Pierre

BUDGET CAISSE DES ECOLES 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 4142.02 Euros.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023 Publié le 18/04/2023 ID: 046-214600124-20230413-2023CAISCOL-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 20 avril 2023
 Reçu en Préfecture
 le 18 avril 2023
 Publié ou notifié
 le 18 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 avril 2023
 Le Maire
 Jacques ANDURAND

